



Agence Immatriculation Nationale

Vos démarches d'immatriculation de véhicule en ligne

En cas de cession d'un véhicule déjà immatriculé, l'ancien propriétaire doit adresser dans les 15 jours suivant la cession, à la préfecture du département de son choix, une déclaration l'informant de la vente et précisant l'identité et le domicile indiqués par le nouveau propriétaire. Il est tenu de remplir le formulaire « Déclaration de cession d'un véhicule » en 3 exemplaires : un exemplaire est conservé par le vendeur, un exemplaire est destiné à l'acquéreur et un exemplaire est destiné à la préfecture. Le certificat de cession dûment rempli atteste de la vente de son véhicule.

Si le certificat d'immatriculation (carte grise) comporte un coupon détachable, l'ancien propriétaire doit remplir la partie relative aux coordonnées de l'acquéreur (sauf s'il s'agit d'un professionnel de l'automobile), signer dans la case réservée à cet effet, et remettre le certificat d'immatriculation complet à l'acquéreur. Le coupon permet à l'acquéreur de circuler pendant 1 mois dans l'attente du certificat d'immatriculation à son nom.

DÉCLARATION DE CESSION

CERFA N°13754*02



DÉCLARATION DE CESSION D'UN VÉHICULE

(A REMPLIR PAR L'ANCIEN PROPRIÉTAIRE)
Articles R. 322-4 et R. 322-9 du code de la route

cerfa
N° 13754*02
Exemplaire n° 1
destiné à
l'acquéreur

Je soussigné(e), _____
NOM, NOM D'USAGE le cas échéant et PRÉNOM ou RAISON SOCIALE N° SIREN, le cas échéant

domicilié(e) à : _____
N° de la voie Extension (bis, ter...) Type de voie (avenue, etc.) Nom de la voie
Code postal Nom de la commune

déclare avoir * **cédé**
 cédé pour destruction le _____ à _____ le véhicule désigné ci-dessous
Jour Mois année Heures Minutes (joindre le certificat d'immatriculation)

(A) Numéro d'immatriculation (E) N° d'identification du véhicule (B) Date de 1^{re} immatriculation du véhicule

(D.1) Marque (D.2) Type variante version

(L.1) Genre national (D.3) Dénomination commerciale

à _____
NOM, NOM D'USAGE le cas échéant et PRÉNOM ou RAISON SOCIALE N° SIREN, le cas échéant

Personne physique * **sexe :** M F **Personne morale ***

Adresse complète : _____
N° de la voie Extension (bis, ter...) Type de voie (avenue, etc.) Nom de la voie
Code postal Commune pays

Présence du certificat d'immatriculation * : OUI NON

Si oui, merci de préciser _____ ou _____
(I) Date du certificat d'immatriculation (si ancien format d'immatriculation) Numéro de formule du certificat d'immatriculation ** (si nouveau format d'immatriculation)

Si non, veuillez préciser le motif : _____

Fait à _____, le _____
Jour Mois année

Cachet et signature

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, garantit un droit d'accès et de rectification des données auprès d'une préfecture de son choix.

Je m'oppose à la réutilisation de mes données personnelles à des fins de prospection commerciale

CERTIFICAT DE VENTE (à remplir par l'ancien propriétaire)

Je soussigné(e), _____
NOM, nom d'usage le cas échéant et prénom ou RAISON SOCIALE N° SIREN, le cas échéant

adresse complète : _____
N° de la voie Extension (bis, ter...) Type de voie (avenue, etc.) Nom de la voie
Code postal Commune

certifie avoir vendu le véhicule désigné ci-dessus à la personne susnommée le _____
Jour Mois année

Je certifie en outre * Que ce véhicule n'a pas subi de transformation notable susceptible de modifier les indications du certificat de conformité ou de l'actuel certificat d'immatriculation

Merci d'indiquer : _____
Le kilométrage total parcouru s'il s'agit d'un véhicule acquis neuf et le vendeur ou dont le kilométrage réel peut être justifié, sinon, indiquez le kilométrage inscrit au compteur suivi de la mention « non garanti ».

Que ce véhicule est cédé pour destruction à un professionnel agréé (la liste des professionnels agréés est disponible en préfecture).
Veuillez préciser : _____
Le numéro d'agrément VHU du professionnel acquéreur si le véhicule est une voiture particulière, une camionnette ou un cyclomoteur à trois roues.

A _____, le _____

SIGNATURE DU VENDEUR : _____
Pour les sociétés : nom et qualité du signataire et cachet

SIGNATURE DE L'ACQUÉREUR : _____
Pour les sociétés : nom et qualité du signataire et cachet

* veuillez cocher la case correspondante

** Ce numéro figure sur la 1^{re} page du certificat d'immatriculation sous la mention « Certificat d'immatriculation ».

NOTICE EXPLICATIVE

Comment remplir ce document ?

Ce document ne doit comporter ni nature, ni surcharge, sous peine d'être irrecevable, tout document raturé ou surchargé sera refusé.

Nom et adresse du ou des vendeurs, vérifier en C.4.1 la mention précisant le nombre de personnes titulaires du certificat d'immatriculation (carte grise), dans le cas de multi-propriété.

Nom(s) et prénom(s) du ou des nouveaux acheteurs.

Si vous souhaitez avoir un co-titulaire sur votre certificat d'immatriculation (carte grise), vous devez mentionner son nom et prénom sous peine d'irrecevabilité.

Signature du vendeur, le ou les vendeurs doivent signer la déclaration de cession, si le vendeur est une société, il faut y apposer son tampon.

Signature de l'acquéreur, le ou les demandeurs doivent signer la déclaration de cession, si l'acquéreur est une société, il faut y apposer son tampon.

À NOTER

La cession d'un véhicule pour destruction ne peut être effectuée qu'à un professionnel, démolisseur ou broyeur. Ce professionnel doit être agréé si le véhicule cédé est une voiture particulière, une camionnette ou un cyclomoteur à trois roues. La déclaration de cession doit mentionner que le véhicule est cédé pour destruction à un professionnel. Si le certificat d'immatriculation (carte grise) comporte un coupon détachable, l'ancien propriétaire doit remplir la partie relative aux coordonnées du professionnel acquéreur et signer dans la case réservée à cet effet, puis l'adresser à la préfecture du département de son choix.

À NOTER

Avant de remettre son certificat d'immatriculation (carte grise) au nouveau propriétaire (y compris un professionnel de l'automobile), l'ancien propriétaire doit y porter, d'une manière très lisible et inaltérable, la mention « vendu le » ou « cédé le » (date et heure de la cession), suivie de sa signature. L'ancien propriétaire précise « vendu le (date et heure) pour destruction » ou « cédé le (date et heure) pour destruction », si le véhicule est cédé ou vendu pour destruction. L'indication de l'heure de la cession permet à l'ancien propriétaire de dégager sa responsabilité en cas d'infractions éventuellement commises le jour de la cession par le nouvel acquéreur.



Besoin d'informations ou d'aide pour votre dossier :

Appelez un agent du service carte grise au

0892 490 144 0,34€ TTC/Min.

Lundi au Vendredi de 9h00 à 12h30 et 13h30 à 18h00

www.agence-immatriculation.fr